



**PRÉFET
MARITIME
DE LA MANCHE
ET DE LA MER DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture maritime de la Manche
et de la mer du Nord**

Division « action de l'État en mer »
sec.aem@premar-manche.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DREAL de Normandie

Service ressources naturelles
srn.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr



Natura 2000

Compte-rendu du comité de pilotage du site Estuaire de Seine (ZSC FR2300121)

Mardi 5 octobre 2021 à l'université du Havre

Sous la coprésidence de Madame Vanina Nicoli, Sous-préfète du Havre,
et de Monsieur Thierry DUSART, Adjoint du préfet maritime de la Manche et de la mer du
Nord pour l'action de l'État en mer

Liste des membres présents :

Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements

- Commune de Saint-Vigor, **Sandrine Lemoine**, maire
- Commune de Gonfreville-l'Orcher, **Nicolas Gambé**, chargé de mission
- Parc naturel régional des Boucles de la Seine normande, **Virginie Leroy**, chargée de mission
- Parc naturel régional des Boucles de la Seine normande, **Christelle Steiner**, responsable du pôle Eau et Biodiversité
- Syndicat mixte de gestion de la Seine normande (SMGSN), **Stéphane Lemonnier**, chargé d'études

Collège des établissements publics et des chambres consulaires

- Chambre régionale d'agriculture de Normandie, **Chantal Durecu**
- Chambre régionale d'agriculture de Normandie, **Florence Gérouard**, chargée de mission
- HAROPA – Le Havre, **Pierre Beaudouin**, chargé de mission
- HAROPA – Rouen, **Claire Berreville**, chargée de mission
- Office Français de la Biodiversité, **Christophe Aulert**, Directeur délégué de la façade maritime Manche mer du Nord
- Office Français de la Biodiversité, **Gwénola de Roton**, Chargée de mission



Collège des socio-professionnels, usagers et associations de protection de la nature

- Maison de l'Estuaire, **Faustine Simon**, chargée de mission
- Maison de l'Estuaire, **Stéphanie Reymann**, chargée de mission
- Maison de l'Estuaire, **Luc Steinbach**, chargé de mission
- Maison de l'Estuaire, **Martin Blanpain**, directeur
- Association Estuaire sud, **Michel Auvray**, vice-président
- Association SOS Estuaire, **Arnaud Labat**, président
- Association Écologie pour Le Havre, **Pierre Dieulafait**, président
- Association Estuaire de Seine vivant, **Chantal Durecu**
- Groupe Mammalogique Normand, **Marie Francou**, chargée de mission
- Association de Chasse sur le domaine public maritime (ACDPM), **Adrien Mazire**
- Association de Chasse sur le domaine public maritime (ACDPM), **Claude Bérudeau**
- Fédération des chasseurs de Seine-Maritime, **Jordan Daniel**, chargé de mission
- Fédération des chasseurs de Seine-Maritime, **Philippe Sautreuil**, administrateur
- Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Normandie (CRPMEM), **Muriel Sicard**, Chargée de mission
- CRPMEM, **Aline Meidinger**, Chargée de mission
- CRPMEM, **Romain Mouillard**, Chargé de mission
- CRPMEM, **Alexis Maheut**, Administrateur

Collège des représentants de l'État

- Sous-préfecture du Havre, **Vanina Nicoli**, Sous-préfète
- Sous-préfecture du Havre, **Sandrine Dagbert**, Adjointe au chef du bureau des collectivités locales et de l'environnement
- Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord, **Thierry DUSART**, Adjoint du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord pour l'action de l'État en mer
- Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord, **Laurène Simon**, Adjointe du chef du bureau « Environnement marin – Gouvernance »
- DREAL Normandie, **Olga Lefèvre Pestel**, cheffe du service ressources naturelles
- DREAL Normandie, **Thomas Biéro**, chef de l'unité Territoires labellisés

Collège des personnalités qualifiées

- Cellule de suivi du littoral normand (CSLN), **Thomas Lefrançois**
- GIP Seine-aval, **Élise Avenas**, directrice

Ordre du jour

- I. **Présentation du bilan de l'animation du Document d'Objectifs Natura 2000 et lien avec les actions de gestion de la Réserve Naturelle de l'Estuaire de Seine**
Maison de l'Estuaire et Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande
- II. **Présentation de la démarche de révision du Document d'Objectifs**
Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande
- III. **Présentation de l'état des lieux de la partie terrestre, en cours d'élaboration**
Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, Maison de l'Estuaire, DREAL
- IV. **Validation de l'état des lieux du patrimoine naturel et des usages de la partie marine**
Office Français de la Biodiversité
- V. **Présentation de l'évaluation du Document d'Objectifs actuel – premiers éléments**
Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande
- VI. **Annonce des étapes pour la suite de la révision du Document d'Objectifs**
Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, Maison de l'Estuaire, Office Français de la Biodiversité

Questions diverses

Le diaporama présenté lors de ce COPIL est téléchargeable à partir du lien suivant :
<https://tinyurl.com/3b9c5nux>

Compte-rendu des échanges :

Mme Nicoli ouvre la séance en rappelant qu'une première tentative d'organiser cette réunion en visio-conférence avait été lancée il y a quelques mois avant qu'elle ne soit reportée à ce jour en présentiel, ce qui facilite les échanges.

M. Dusart explique que le site Natura 2000 « Estuaire de la Seine » est un site majoritairement marin, ce qui explique qu'il soit co-présidé par Mme la sous-préfète du Havre, représentant le préfet de Seine-Maritime, et par lui-même en tant que représentant du préfet maritime.

L'État a confié fin 2016 le travail de révision du Document d'objectifs de 4 grands sites Natura 2000, dont celui de l'Estuaire de la Seine, au Parc Naturel Régional (PNR) des Boucles de la Seine normande. Pour ce site, le PNR bénéficie de l'appui de 2 structures désignées opérateurs associés : la Maison de l'Estuaire et la délégation de façade maritime Manche Mer du Nord de l'Office français de la biodiversité pour l'expertise des milieux marins. Il est proposé que le Comité régional des pêches apporte son expertise sur la pêche professionnelle en appui technique, comme il le fait sur les autres sites marins.

M. Dusart souhaite réaffirmer l'importance qu'il attache aux sujets liés à la biodiversité, au bon fonctionnement des écosystèmes, et la grande responsabilité que nous avons de les conserver.

L'objet de la réunion, dont l'ordre du jour est dense, est de réaliser un premier point d'étape de la révision du Document d'objectifs du site Natura 2000 « Estuaire de la Seine ».

Mme Lefèvre Pestel précise que la DREAL assure le pilotage de Natura 2000 pour le compte des préfets et rappelle toute l'importance que l'État accorde aux Documents d'objectifs ou DocObs, documents qui doivent être opérationnels et efficacement mis en œuvre, conformément à la Stratégie nationale des aires protégées (SNAP) publiée début 2021.

M. Biéro présente l'ordre du jour et indique que des temps de questions/réponses seront ménagés à la fin de chaque partie. Il termine l'introduction de la réunion en rappelant que le dernier COPIL s'était tenu en décembre 2016. Il présente succinctement le dispositif Natura 2000 et souligne que la gestion des sites Natura 2000 repose sur trois principes : la concertation, le volontariat et la prévention.

I. Présentation du bilan de l'animation du DocOb Natura 2000 en lien avec les actions de gestion de la Réserve Naturelle de l'Estuaire de Seine depuis 2006

Le site Natura 2000 « Estuaire de la Seine » couvre une superficie de 11 327 ha répartie en 6 secteurs :

1. secteur des Falaises de Cressenval : 286 ha (3 % de la surface du site)
2. secteur de la rive nord, 2 419 ha (21 %) recouvrant la partie terrestre de la RNN
3. secteur de la rive sud, 773 ha (7 %)
4. secteur du bassin des Chasses, 38 ha (0,3%)
5. secteur des marais et dunes de Pennedepie-Cricquebœuf, 50 ha (0,4%)
6. secteur marin, 7 761 ha (69%)

Question de P. Beaudoin, Haropa – Le Havre : beaucoup d'actions présentées ne semblent pas en lien avec Natura 2000 (ex : mesures compensatoires). Quelles actions spécifiques ont été réalisées sur financement Natura 2000 ?

Réponse de T. Biéro : les actions mises en œuvre depuis 2006 n'ont pas été faites sous la bannière Natura 2000 mais tout ce qui a été fait au travers de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) bénéficie au site Natura 2000 dont les enjeux sont très liés. Ceci étant, l'État a la volonté de développer une animation propre à Natura 2000 dès que le DocOb aura été révisé.

Questions d'A. Maheut, CRPMEM :

1/ des zones où la pêche est interdite n'apparaissent pas sur les documents.

Ce point sera abordé par l'OFB plus tard dans la réunion, au chapitre *IV. État des lieux de la partie marine*.

2/ l'anguille n'apparaît pas parmi les espèces citées, alors que c'est une espèce qui évolue très défavorablement. Pourquoi cette omission ?

Réponse de T. Biéro : l'anguille n'est pas une espèce de l'annexe 2 de la directive Habitats, elle ne justifie donc pas la désignation de sites Natura 2000.

Question de M. Labat, SOS Estuaire : comment se fait-il que rien n'a été fait entre 2006 et 2016 sur ce site Natura 2000 ? Comment l'État exerce-t-il sa responsabilité de bonne gestion des sites Natura 2000, notamment vis-à-vis de l'Union européenne ?

Réponse T. Biéro : il ne s'agit pas d'un « non respect » des directives Natura 2000 et il est inexact de dire que rien n'a été fait. La réserve naturelle se superpose en grande partie au site Natura 2000 et tout ce qui est fait au titre de la RNN concourt à l'atteinte des objectifs du site Natura 2000.

II. Présentation de la démarche de révision du Document d'Objectifs

Le premier DocOb a été élaboré à partir de 2003, validé en 2006. Après une période de 15 ans et bien qu'aucune durée légale ne soit inscrite au code de l'environnement, il nécessite d'être révisé. Cette révision est réalisée par le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine avec la Maison de l'Estuaire (MdE), l'OFB et l'appui technique du CRPM.

L'OFB a organisé plusieurs réunions d'experts et groupes de travail dédiés au milieu marin entre les mois de février et de juillet 2021. Le PNR et la MdE ont réuni cinq ateliers de concertation en présentiel entre le 24 juin et le 5 juillet 2021, qui ont rassemblé 68 participants. Ces ateliers et groupes de travail seront amenés à se réunir de nouveau dans les mois qui viennent.

Question d'É. Avenas, GIP-SA : au-delà de ces ateliers, y a-t-il eu acquisition de nouvelles données ? Avez-vous prévu de réaliser l'évaluation de l'état de conservation des espèces et des habitats du site ?

Réponse de L. Steinbach : il n'y a pas eu d'acquisition de nouvelles données. L'état des lieux et le diagnostic sont réalisés sur la base des données connues, qui sont déjà nombreuses. L'identification des lacunes permettra d'identifier les besoins de compléments et d'actualisation pour les années à venir : étude des chiroptères, typologie et cartographie des habitats d'intérêt européen...

Question de C. Aulert, OFB : comment va-t-on concilier les objectifs et enjeux mis en avant par les usagers avec les objectifs Natura 2000 dans le cas où ils seraient contradictoires ?

Réponse de L. Steinbach, MdE et de V. Leroy, PNR : les données qui émanent de l'évaluation, du diagnostic et des ateliers de concertation seront croisées entre elles pour déterminer les enjeux et les objectifs de conservation des habitats et des espèces justifiant le site Natura 2000. Les enjeux qui ne concerneraient pas Natura 2000 ne seront pas retenus dans ce cadre.

III. Présentation de l'état des lieux et des objectifs de la partie terrestre, en cours d'élaboration

Sur la base de l'état des lieux, les ateliers de concertation menés sur la partie terrestre ont débouché sur six grands objectifs partagés :

1. Des usagers motivés qui veulent associer leurs usages à la protection des espaces naturels du site
2. Une activité agricole extensive, respectueuse de l'environnement qui doit perdurer

3. Canaliser le public pour lui offrir une meilleure opportunité de découvrir certaines parties du site sans en perturber la dynamique écologique
4. Mieux connaître pour mieux accompagner les évolutions des espaces naturels
5. Renforcer les fonctionnalités hydrologiques du site qui sont à l'origine de sa cohérence et de son intérêt écologique
6. S'opposer à l'enfrichement des espaces naturels, la progression de l'urbanisation et artificialisation des sols

Question de Mme DURECU de l'Association Estuaire de Seine vivant (et agricultrice) : les agriculteurs seront-ils intégrés aux groupes de travail ?

T. Biéro : oui, et pour les agriculteurs n'ayant pas pu participer aux précédents groupes de travail, ils peuvent contacter directement le PNR BSN

T. Biéro précise par ailleurs que, comme il est d'usage en phase de révision d'un DocOb Natura 2000, les opérateurs mènent avec l'État une réflexion sur le périmètre du site. L'état des lieux et les ateliers de concertation ont conduit à dégager plusieurs secteurs potentiels d'extension du site dans le but de combler des « dents creuses », de mieux couvrir des secteurs concernés par des habitats d'intérêt européen et de renforcer la cohérence avec les périmètres de la RNN et de la ZPS « Estuaire et marais de la basse-Seine » (site Natura 2000 directive Oiseaux). Une consultation des membres du CoPil devrait intervenir dans les prochains mois par voie électronique ; elle sera suivie d'une consultation préfectorale des collectivités locales concernées (communes et établissements publics de coopération intercommunale) selon la procédure prévue par le code de l'environnement.

IV. Présentation et validation de l'état des lieux du patrimoine naturel et des usages de la partie marine

Contrairement à la partie terrestre, la partie marine a fait l'objet d'une cartographie précise et récente de ses habitats. Chaque habitat est localisé et caractérisé, et une comparaison peut être établie avec la même cartographie validée en 2006 et complétée en 2009 sur le secteur endigué.

De même, les espèces marines ont fait l'objet d'inventaires et de suivis : mammifères marins (Phoque veau-marin, Phoque gris, Marsouin commun, Grand dauphin), poissons amphihalins (Lamproie marine et Lamproie fluviatile, Saumon Atlantique, Alose feinte, Grande Alose).

Sur le plan des usages, des aménagements en lien avec Port 2000, contemporains de l'élaboration du 1^{er} DocOb du site, influencent beaucoup la répartition des habitats et des espèces marines.

Le transport maritime (marchandises / passagers / dragages et immersion de sédiments) a lui aussi des influences directes et indirectes fortes.

Au niveau de la pêche professionnelle, ce site Natura 2000 représente une production halieutique relativement faible. Cela s'explique à la fois par les caractéristiques de l'estuaire, assez sélectives, et par la réglementation qui interdit la plupart des engins et techniques de pêche. Quatre fiches-métiers ont néanmoins été réalisées pour le diagnostic de ce site.

Quant aux activités de loisirs, l'OFB a relevé une forte augmentation de la capacité d'accueil des ports de plaisance, la présence de 3 clubs de voile, des pratiques répandues d'activités sportives (surf, kite-surf, kayak, paddle, fat bike) et dans une moindre mesure de pêche à pied.

Remarques de P. Beaudouin, Haropa le Havre :

- le diagnostic mentionne une forte fréquentation de l'alose feinte le long de la digue, or l'étude d'où ces données sont extraites ne présente pas les choses en ces termes. Il trouve cette mention exagérée.

Réponse G. de Roton : d'après l'étude, l'aloise feinte est observée à 3 saisons sur 4 avec des fréquences d'occurrence non négligeables pour des espèces (poissons migrateurs amphihalins) qui sont peu fréquentes en milieu naturel. C'est également la 4^{ème} espèce la plus abondante aux filets dans la zone d'étude en octobre. Ces éléments concourent à qualifier une fréquentation importante de ce secteur de l'estuaire.

- L'endiguement est identifié comme une pression / menace, cependant il n'y a pas de projets d'endiguement en préparation.

Réponse G. de Roton : les digues existantes (digues basses nord et sud) représentent bel et bien une pression sur le couloir de migration des espèces amphihalines qui entrent dans l'estuaire par les fosses de flot.

A. Meidinger, CRPM, se dit surprise des conclusions au sujet de la chatière consistant à affirmer que cela aurait peu ou pas d'incidences sur la ZSC. Elle estime que l'étude piscicole du projet est incomplète et que l'on peut craindre une incidence sur les espèces piscicoles et sur les habitats d'intérêt européen présents sur son emprise. D'après le CRPM, les impacts sur les habitats et les espèces sont minimisés du fait de la prise en compte des mesures Éviter-Réduire-Compenser, alors que ces mesures sont plutôt d'ordre expérimental ou de test et qu'il n'y a aucune garantie ni certitude qu'elles fonctionneront.

Réponse de G. de Roton : le projet de chatière est en cours d'instruction et il n'y a pas lieu de mêler les deux exercices. Le Document d'objectifs n'a pas vocation à mener l'évaluation d'incidences d'un projet quel qu'il soit ; ces éléments émanent du rapport scientifique de modélisation rendu par Artelia en amont du dépôt de la demande d'autorisation de cet aménagement, mais cela concerne l'impact sur la composante hydro-sédimentaire (habitat physique). L'OFB précisera que cette absence présumée d'impact ne concerne pas les poissons, car l'étude ne portait pas sur cette composante. L'OFB ne préjuge pas de l'issue de l'instruction en cours par la DDTM de Seine-Maritime et par les autres services de l'État de ce projet de chatière déposé par Haropa.

Pour A. Maheut, Comité des pêches : il n'y aura bientôt plus de pêcheurs dans l'estuaire. Avant Port 2000, on pêchait en moyenne 300 kg de crevettes grises par marée, avec environ 45 navires ; aujourd'hui il n'y a plus que 4 bateaux qui ne pêchent que 15 kg de crevettes grises par marée pendant 1 mois ou 2 par an. Il n'y a plus rien à pêcher dans l'estuaire. S'il n'y a plus de crevettes, ni de poissons, il n'y a plus rien à manger pour les phoques non plus. Que va-t-on faire ? Laisser la situation poursuivre sa dégradation ? Selon les observations des pêcheurs, les phoques viennent se nourrir le long de la digue de Port 2000 et seront aussi impactés par le projet de chatière. La Maison de l'Estuaire a-t-elle des éléments sur ce sujet ? La pêche sera-t-elle aussi interdite un jour dans ce secteur ? D'autre part, A. Maheut met en doute les observations de phoques et s'interroge sur la manière dont ces observations sont faites.

Réponse G. de Roton : l'OFB est bien sûr intéressé par les observations des pêcheurs afin d'étayer le diagnostic. Les données sur les phoques collectées par la Maison de l'Estuaire sont établies surtout au niveau des reposoirs à marée basse, conformément au protocole.

A. Maheut estime qu'il est anormal de valider un état des lieux qu'il juge catastrophique sur la partie marine. Mme Nicoli insiste sur le fait qu'il s'agit bien d'un état des lieux et qu'il n'est pas question de le minimiser. C'est le point de départ qui est proposé au CoPil pour enclencher des mesures. Il ne s'agit pas ici de préjuger des études qui seront menées dans le cadre du projet chatière.

Question de M. Labat, SOS Estuaire : la partie marine et la partie terrestre sont traitées sous la forme de deux volets distincts, on voit bien que la partie marine est bien mieux étudiée et documentée que la partie terrestre, comment expliquer cela ?

Réponse M. Dusart : c'est seulement l'état des lieux de la partie marine qui est soumise à validation ce jour.

Question Mme C. Dureau (chambre d'agriculture) : avez-vous fait un état des lieux au début de l'existence du site ?

Réponse S. Reymann, MdE : le DocOb validé en 2006 comporte effectivement une cartographie des habitats et une caractérisation de leur état de conservation. Il y aura une nouvelle cartogra-

phie des habitats naturels terrestres du site en 2023-2024 avec des résultats en 2025 ; cela aboutira à une mise à jour du DocOb pour prendre en compte ces nouvelles données. Il n'a pas été possible pour la DREAL d'engager cette cartographie d'habitats en amont de la révision du DocOb, contrairement à l'usage sur la plupart des sites Natura 2000.

L'état des lieux et les diagnostics de la partie marine sont validés moyennant prise en compte des remarques formulées en séance ou bien dans les prochains jours par mail à l'OFB.

V. Présentation de l'évaluation du DocOb précédent, issue de l'état des lieux

La comparaison des données récentes avec les données plus anciennes conduit à établir le constat d'une dégradation globale des habitats sur la partie marine. Sur la partie terrestre, l'évaluation n'est pas encore possible tant que la cartographie n'a pas été renouvelée.

L'objectif de l'évaluation sera de comparer les données récentes avec celles de 2006 en distinguant par espèce ou par habitat les objectifs atteints / partiellement atteints / non atteints / non mesurables.

S'agissant des espèces : les phoques gris et veau-marin ainsi que la grande Alose sont en augmentation, cette dernière espèce devant être ajoutée au Formulaire Standard de Données (FSD) du site. La Lamproie fluviatile ne présente pas de tendance claire du fait de fortes fluctuations, tandis que la Lamproie marine et plus encore le Saumon atlantique se trouvent en situation très défavorable.

VI. Annonce des prochaines étapes pour la révision du DocOb

Une prochaine série d'ateliers de concertation sera organisée au 1^{er} semestre 2022 en vue de rédiger les fiches action du DocOb sur la base du diagnostic de la partie terrestre qui aura alors pu être finalisé.

La concertation sur les mesures relevant de la pêche professionnelle devrait aussi intervenir au cours du 1^{er} semestre 2022, en même temps que la rédaction du tome 2 consacré aux enjeux, aux objectifs et aux mesures.

Il est prévu que la validation du DocOb intervienne au deuxième semestre 2022.

A la suite de ces exposés et de ces échanges, T. Biéro remercie les structures en charge de la révision du DocOb pour l'ampleur du travail d'expertise, de concertation qui a déjà été mené ainsi que pour la préparation de la réunion de CoPil.

Mme Nicoli remercie l'ensemble des participants et souligne tout le travail qui reste à accomplir, avec notamment les groupes de travail programmés début 2022. Elle lève la séance.

Le diaporama présenté lors de ce COPIL est téléchargeable à partir du lien suivant :
<https://tinyurl.com/3b9c5nux>